

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2011

**DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET
SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 52

présenté par
M. Cherpion-----
ARTICLE 12

Après le mot :

« travail »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 :

« dans sa rédaction antérieure à la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.